

~ 1 ~

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL**

B.P.16.759

KINSHASA-GOMBE

Tél. +243 815085808

E-mail : tsasatsasa@yahoo.fr

RENADHO RESEAU NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME	GROUPES DE TRAVAIL PROTECTION ET EDUCATION NIVEAU NATIONAL KINSHASA
---	---

<p>CONTRIBUTION DE LA DEI-CONGO EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL CONGO-KINSHASA 62^{ème} SESSION AVRIL 2014</p>
--

Par TSASA-TSASA Charles

<p>KINSHASA, Août 2013</p>

I. INTRODUCTION

Le Réseau DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL, Section CONGO-KINSHASA a été accréditée par l'Assemblée Internationale à Genève au mois de Février 1990. DEI-CONGO est Membre actif du Conseil National de l'Enfant et joue un rôle prédominant au Cluster Education, Protection, Eau, Hygiène et Assainissement dans le cadre de travail humanitaire.

DEI-CONGO a joué un rôle inoubliable dans les préparatifs du Premier Sommet Mondial pour Enfant tenu à NEW-YORK, en 1990 et a initié l'évaluation du Plan d'Action National pour la survie, la protection et l'épanouissement du Couple Mère-Enfant après une décennie en partenariat avec la Ministère du Genre, Famille et Enfant.

DEI-CONGO a soumis sa modeste contribution en Septembre 2009 au Comité des Droits de l'Enfant des nations Unies. A présent, le Réseau s'est attelé à faire un tour à l'intérieur du Pays afin de récolter les données et les statistiques viables et crédibles venues des Membres du Réseau.

Nous avons formé les Membres évoluant dans les Institutions Provinciales de la Société Civile et les Experts du Gouvernement dans les différents domaines de la vie du Couple Mère-Enfant.

Il s'agit de :

1. Le Suivre et l'évaluation des recommandations de la Session de Septembre 2009 au Centre Carter de Kinshasa.
2. La mise en œuvre de la Politique Nationale sur les Lignes Directrices de l'Education et de la Protection sur la base de la CDE.
3. L'Amélioration de la qualité de l'enseignement.
4. Les abus et l'exploitation sexuelle.
5. Lutte Contre l'exploitation des enfants dans les écoles.
6. Les enfants victimes des conflits armés.
7. Le recrutement des enfants par les Groupes Armés.
8. Enregistrement des naissances.
9. Le travail des enfants.
10. La justice pour mineurs.
11. La gratuité de l'enseignement de base.
12. L'adoption internationale des enfants.
13. La Loi 001 du 10 Janvier 2009 portant protection de l'Enfant.
14. La politique de construction des infrastructures scolaires, hospitalières, d'encadrements d'handicaps, en dehors des écoles.
15. La formation continue des Apprenants et Evalueurs.
16. La santé scolaire des enfants.
17. Le développement de politique et stratégies d'intégration de qualité en éducation.
18. L'orphelinat des enfants.
19. La prise en compte de l'opinion de l'Enfant.
20. La participation des Enfants.
21. La promotion des Droits de l'Enfant.

22. Le trafic des enfants.

23. L'hygiène, Assainissement et Environnement.

II. EXPLOITATION D'IDEES E.P.U.

Le Gouvernement Congolais est bel et bien signataire de deux Protocoles à savoir : Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

La mise en œuvre effective de ces Protocoles pose problème à cause de la turbulence politique nous imposée par les Pays voisins. Il pose un problème de marche vers la paix, y a une décennie et dénie. Au moment où nous couchons cette contribution, les enfants meurent par manque d'hygiène, assainissement et un environnement sain. Le traumatisme, le manque d'espoir, le stress, manque des soins de santé, détérioration des infrastructures scolaires, vol des matériels didactiques et pédagogiques par les Rebelles du M23 et d'autres Groupes Armés. Les enfants sont recrutés dans les Groupes Armés comme par le Gouvernement. Au mois de Juillet 2013, 350 enfants venus du Nord-Kivu pour trouver de refuge ; malheureusement pas des structures d'orphelinats ni des centres d'encadrement. Ils sont logés dans les structures des bureaux de renseignements. A Kinshasa, Monsieur BONGENYA LOFOLI, sise Inzia A/52 dans la Commune de KALAMU, Tél. 0897665858, victime de vol de son enfant âgé de 5ans. Le réseau serait vers NGALIEMA. A l'Hôpital Général de Référence (Ex. MAMAN YEMO) de Kinshasa, Structure Etatique Hospitalière, le Dr. DIABENDWA, Médecin Directeur Général, séquestre les enfants, exigeant à la hausse, des soins appropriés des enfants ressortis aux mois de Juillet et Août 2013, Pavillons 9 et 6. Heureusement, le Gouvernement vient de décréter l'idéal 5.000.000 d'enfants à l'école, inscriptions gratuites, mais avec quels moyens ?

Le Gouvernement reçoit les recommandations du comité mais l'application pose problème. Par exemple : Gratuité de l'enseignement primaire, les enfants sont au cachot avec les adultes. Il faudrait bien expliquer le concept Gratuité. Nous sommes confrontés à tous les types de violations cités plus haut dans l'introduction.

La RDC est confrontée à un problème, celui de panier ménager à toutes les

Catégories de la population. Le problème d'insécurité provoqué par les guerres et des conflits interminables surtout relatifs aux partages des ressources du Pays. L'absence du culte du respect de la Constitution du Pays, le non respect des engagements souscrits devant la Communauté Nationale et Internationale, la mauvaise Gouvernance, le manque de respect des Droits des enfants, l'impunité et l'absence de l'Autorité de l'Etat, sont autant d'éléments déstabilisateurs que nous décrivons. Le partenariat existe selon l'esprit de l'Article 45 de la CDE. Les réunions relatives à la conception de la politique nationale sur l'Education Nationale, la Protection, la Formation des enseignants, les Policiers et les Agents de l'Etat dans le domaine qui est le nôtre.

La dignité de l'Enfant est prise en compte d'une manière partielle. L'opinion de l'Enfant n'est pas écoutée par rapport à la CDE, ni à la Charte Africaine du Droit et du Bien-Etre de l'Enfant, même pas à la Constitution du Pays.

La promotion des droits des enfants existent par les exercices réalisés en matière de talents : Musique, Théâtres, Marche de fierté, la Formation des enfants dans les milieux urbains. Il faut encore beaucoup pour atteindre les objectifs du Millénaire, l'Amélioration de la qualité de l'enseignement, faire bénéficier les soins de santé primaire aux enfants, assurer la protection ; c'est-à-dire : appliquer la Loi 001 du 10 Janvier 2009 relative à la protection de l'enfance, renforcer les tribunaux pour enfant à l'intérieur du Pays et équiper ces Structures tout en recyclant les Juges et les Magistrats du domaine. L'Etat a fait des avancées significatives dans le domaine de ratification des Traités. Il faudrait que les moyens suivent selon les Lignes Directrices en matière de l'Assistance Technique. Par exemple : **la gratuité de l'enseignement de base.**

III. RECOMMANDATIONS

a. Au Gouvernement de la République.

- Le Gouvernement doit renforcer la mise en œuvre et le suivi de l'application des recommandations issues de l'EPU, Septembre 2009 ;
- Le Gouvernement doit renforcer la vulgarisation de la récente Loi 001 du 10 Janvier 2009 relative à la protection de l'Enfant ;
- L'Augmentation du budget alloué au Secteur de l'Education en vue de l'amélioration de la qualité de l'éducation ;
- Encourager la restitution de l'enquête menée au Ministère de l'EPSP sur la santé mentale des enfants, appuyée par l'UNESCO Kinshasa, 2012 ;
- Mener des campagnes sur les mutilations générales féminines et des mesures d'accompagnement à caractère sexiste ;
- Ratifier la Charte Africaine du Droit et du Bien-Etre de l'Enfant;
- Renforcer l'enseignement axé sur la Loi 001 du 10 Janvier 2009 relative à la protection de l'Enfant dans les écoles et appuyer les programmes d'enseignements ETHIQUE de vie et VIVRE ses Valeurs, Comment Vivre Ensemble dans les Pays post-conflits ;
- Pour le cas concret, Ville-Province de Kinshasa, Monsieur BONGENYA LOFOLI, résident sur Inzia A/52 dans la Commune de KALAMU, Tél. +243 897665858. Vol de son enfant il y a un mois, le traces ont été trouvées au niveau de NGALIEMA Fleuve. L'enfant n'est jamais retrouvé. Réseau vente d'enfants. Le garçon coûte 3.000\$ et la fille revient à 5.000\$;
- Appuyer la politique de lutte contre l'exploitation des enfants dans les écoles ;
- Assurer la prise en charge professionnelle des enfants sortis de la Base de KITONA et les 140 enfants des Groupes MAYI-MAYI dans le Katanga sans avoir un partenaire certain ;

- Assurer la sécurité des Formateurs et Encadreurs d'enfants impliqués et assurer la formation de recyclage ;
- Créer les orphelinats pour recevoir les 350 enfants victimes des conflits armés gardés par les Services de Renseignements à Kinshasa ;
- L'Unicef doit fournir les registres d'enregistrement des naissances dans les Entités Politico-Administratives conformément aux Accords signés ;
- Faciliter la tâche aux Agents de l'Etat Civil pour les enregistrements dans les milieux ruraux ;
- Faire appliquer la Loi sur l'Etat Civil à tous les enfants sans discrimination ;
- Revoir à la baisse les frais à payer en cas de jugement supplétif et les rendre publics ;
- Mettre en place un Corps des Officiers et Agents d'Etat Civil ;
- Qu'on tienne compte de l'opinion de l'Enfant à travers des Structures telles que le Parlement d'Enfants, le Tribunal pour Enfants et les Clubs pour enfants ;
- Institutionnaliser le Parlement d'Enfants conformément à la CDE ;
- Mettre en place un Conseil Consultatif National des enfants et des jeunes pour la lutte contre les violences faites aux enfants ;
- Créer et rendre fonctionnels les Conseils Municipaux et Gouvernementaux des enfants dans toutes les structures scolaires ;
- Respect de l'Article 181 relatif au travail des enfants selon l'Organisation Internationale du Travail ;
- Mettre sur pied des mécanismes adéquats de réinsertion des enfants victimes de l'exploitation ;
- Collaborer avec les partenaires sociaux et autres afin de favoriser l'épanouissement des enfants ;
- Organiser un Atelier National sur les causes structurelles du travail des enfants ;
- Impliquer entièrement les Syndicats, les Organisations Patronales et les ONG, dans les activités de lutte contre le travail des enfants ;
- Pour rendre la promotion des droits des enfants effective, faire imprimer la CDE en 4 langues nationales et la diffuser comme le Livre Savoir pour Sauver à toutes les couches de la population comme vers les années 1990.

MEMBRES DU RESEAU NATIONAL DEI

1. Centre pour la Promotion des Droits de l'Enfant et de la Femme.
2. Centre Congolais de l'Enfant et de la Famille.
3. C.C.M.
4. Ecole Primaire TSASA-TSASA, Nouveau Monde Bas-Congo.
5. Groupe d'Avocats Justice pour Mineurs en RDC.
6. Groupe de Travail Protection, Niveau National.
7. Groupe de Travail Education, Niveau National.
8. Gouvernorat du Bas-Congo.

9. Honorable KENDA-KENDA, Nord-Kivu/Goma.
10. Orphelinat, AFCO.
11. Parlement d'Enfants DEI-CONGO.
12. Tribunal d'Enfants/N'djili à Kinshasa.

QUELQUES ABREVIATIONS UTILISEES

- CTO : Centre de Transit et orientation.
- ESFGA : Enfants Sortis des Forces et Groupes Armés.
- EAFGA : Enfants Associés aux Forces et Groupes Armés.
- ENA : Enfants Non Accompagnés.
- ES : Enfants Séparés.
- FAT : Famille d'Accueil Transitoire.
- VS : Violences Sexuelles.

BIBLIOGRAPHIE

1. La Constitution de la République Démocratique du Congo, Kinshasa Février 2006.
2. La Convention relative aux Droits l'Enfant, Novembre, New-York, 1989.
3. La Charte Africaine du Droit et du Bien-Etre de l'Enfant, Addis-Abeba.
4. L'Ordonnance-Loi 001 du 10 Janvier 2009 portant protection de l'Enfant.
5. Engagement de l'Agence Nationale de Renseignements « ANR » à ne plus détenir les enfants mineurs d'âge pour association présumée à un Groupe Armés et/ou Force Négative du 3 Mai 2013.
6. Directive ministérielle sur la mise en œuvre du Plan d'Action du 3 Mai 2013.
7. Global Level Education Cluster And Child Protection Working Group Information Note ou Annual Meeting 2013.
8. Examen Périodique Universel CAMEROUN, 16ème Session Mai/Juin 2013, Contribution écrite, Octobre 2012.
9. Contribution du Réseau DEI-CONGO à l'Examen Périodique Universel, EPU, Genève, Septembre 2009.
10. Déclaration du Chef de l'Etat Joseph KABILA, KANANGA, Août 2009 sur la gratuité de l'enseignement primaire.
11. La Santé scolaire en RDC : Etat des lieux et Nouvelles Perspectives, Kinshasa, Avril 2012.
12. TSASA-TSASA, CDE, Recueil des Outils pédagogiques, Kinshasa, Octobre 2011.